

## Publication Internet 28/04/2023

### COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE MAMERS 18 avril 2023

*Date de convocation*  
07/04/2023

*Date d'affichage*  
11/04/2023

*Nombre de membres*  
En exercice 15  
Présents 09  
Votants 12

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en sous-  
préfecture de Mamers et  
publication ou notification

Le Conseil d'Administration du CCAS de la Ville de Mamers s'est réuni le mardi 18 avril 2023 à dix-huit heures en séance ordinaire à la Salle du Conseil Municipal du Cloître, sous la présidence de Madame MARCADE Arlette, Vice-Président du CCAS, suppléant l'absence de Monsieur BEAUCHEF Frédéric, Président du CCAS.

**Présents :**

Madame MARCADE Arlette, Monsieur ETIENNE Jean-Michel, Madame LEGER Madeleine, Madame DESLAIS Odile, Madame BIDAULT-LHOUSSENE Viviane, Monsieur CHICOINE Philippe, Monsieur PAUMIER Régis, Monsieur MORIN Dominique, Monsieur CORBIN Michel.

**Procuration :** de Madame LUSSON Sylvie à Madame LEGER Madeleine,  
de Madame DELORME Sylvie à Madame MARCADE Arlette,  
de Monsieur ALLAIN Yves à Monsieur MORIN Dominique,

**Absents et excusés :**

Monsieur BEAUCHEF Frédéric, Madame CHAUVIN Valérie, Monsieur PERRONIS Romain.

Secrétaire de séance :

#### **Approbation du PV du 28 mparer 2023 :**

- Le PV du CA du 28 mars 2023 a été approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration.

#### **18H05 Arrivée de Monsieur ETIENNE**

##### **1. Requête Diverse**

Le CCAS présente le dossier de demande d'aide sociale, concernant Madame B. domiciliée à Mamers.

Madame a reçue une facture d'électricité d'un montant de 677,56€ qu'elle n'a pu honorer par elle-même.

Madame B. n'a pas pu bénéficier d'une aide du FSL car il s'agit de son ancien fournisseur d'électricité.

Après avoir Entendu l'exposé du secrétaire de séance,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

Les membres du Conseil d'Administration n'accordent pas une aide financière du CCAS, Ils proposent de faire une demande d'échéancier afin de procéder apurement de cette dette.

---

## 2. Demande d'accès au Panier Solidaire

Le CCAS représente la demande d'accès à L'Épicerie sociale, concernant Monsieur D. demeurant à Mamers.

Monsieur D. est à la retraite, l'indemnité mensuelle qu'il perçoit ne lui permet pas de tenir son budget mensuel.

Après avoir Entendu l'exposé du secrétaire de séance,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Les membres du Conseil d'Administration **n'accordent pas l'accès** à l'Épicerie Sociale, malgré les nouveaux documents apportés.

## 3. Demande de renouvellement d'accès au Panier Solidaire

Le CCAS a été destinataire d'une demande d'accès à L'Épicerie sociale, concernant Madame C. demeurant à Mamers.

Madame C. à un contrat de travail à 24H/ semaine, son conjoint ne travaille pas. Ils ne perçoivent plus le RSA couple.

Elle souhaiterait bénéficier du renouvellement d'accès à L'Épicerie Solidaire.

Après avoir Entendu l'exposé du secrétaire de séance,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Les membres du Conseil d'Administration **n'accordent pas l'accès** à l'Épicerie Sociale, Ils préconisent que Monsieur doit reprendre contact avec l'assistante sociale ainsi que pôle emploi pour faire un point sur son dossier et voir pour une réévaluation de ses droits.

**Intervention de Madame LEGER, qui nous demande où en est le budget du CCAS, nous avons un budget de 5000€ et il nous reste la somme de 4480 € qui correspond à 02 aides énergie pour 281 €, l'ide au panier solidaire pour la famille M. de 100€, le reste correspond à des bons carburant ainsi que des bons alimentaires.**

## 4. Questions Diverses

Fin de la séance à 18h50

La Vice-présidente du CCAS  
Arlette MARCADE

